



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral autorisant le défrichement sur la commune de CHATEAU-THIERRY

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 01/06/2020 au 15/06/2020**.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation sera :

- publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

- mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Autorisation de défrichement
50 boulevard de Lyon – 02 011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **15 juin 2020**.

LAON, le

27 MAI 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,